

28 septembre 1839

Vente par Jean Brisson et Marie Angibeau, cultivateur Puits-Arnault à Semussac, à Jean Papin père, meunier au Moulin des vignes à Semussac (maison natale de Papou), d'une terre de 8 a au fief de Rioux Semussac.

Par devant Me Moreau notaire
a Saujon, cheflieu de canton, département de la charente
inférieure, et en présence des témoins ci-après nommés.

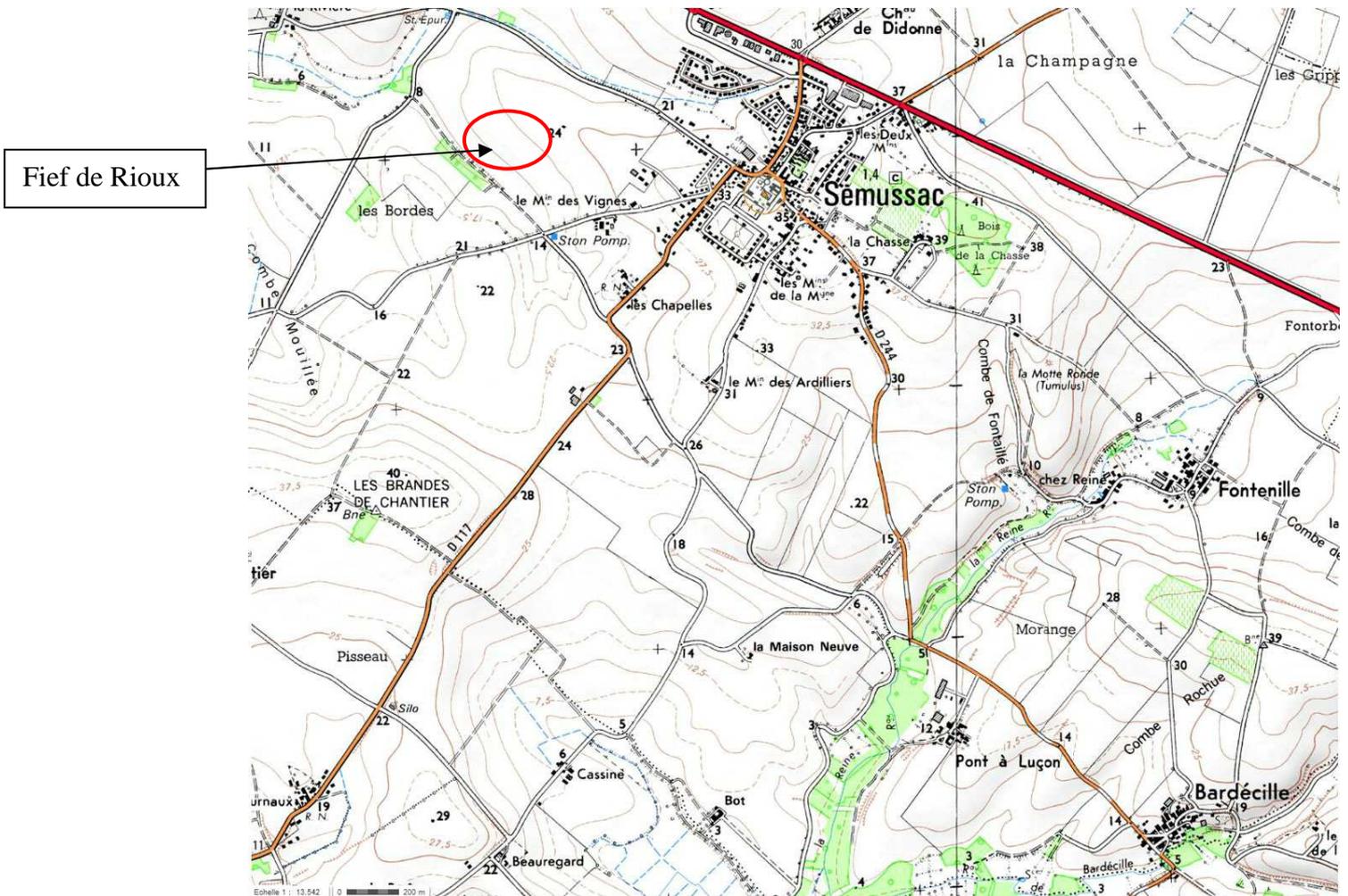
Furent Présens

Le sieur Jean Brisson cultivateur et
Marie Angibeau sa femme qu'il déclare autoriser
demeurant au lieu de Puits-Arnault commune de
Semussac.

Lesquels ont par ces présentes vendu et
promis solidairement garantir de tous troubles et
évictions.

A sieur Jean Papin meunier demeurant
au moulin des vignes sus-dite commune de Semussac
canton de Cozes, ici présent et acceptant :

Un petit morceau de champ situé dans
le fief de Rioux commune de Semussac, contenant
environ huit ares, sans que le plus ou le moins d'étendue
puisse donner lieu a reclamation ; joignant du nord
a l'acquéreur, du midi au même, du levant a Gabbellou,
et du couchant a Jean cuisinier.



L'entrée en possession aura lieu dès ce jour a la

charge des impôts a partir du premier janvier prochain.

Cette vente est faite moyennant la somme de cent francs que l'acquéreur a a l'instant payée a ses vendeurs dont quittance.

L'immeuble aliéné est du chef de la femme Brisson qui l'a recueillie dans la succession de son père décédé il y a plus de trente ans, dont elle a été héritière pour une quatrième portion.

Dont Acte

Fait et passé en l'étude le vingt huit septembre mil-huit-cent-trente neuf, en présence des sieurs Mathieux Davril propriétaire demeurant commune de corne-ecluse et jean Labarit sellier demeurant à Saujon, témoins connus et requis qui ont après lecture signé avec l'acquéreur et le notaire ce que les vendeurs ont déclaré ne savoir faire de ce requis.

La minute est signée Jean Papin, Laborit Davril et Moreau notaire.

Enregistré à Saujon le premier octobre 1839 folio 99 recto case 8 ; reçu cinq francs cinquante centimes ; décime cinquante cinq centimes. Signé savestre.

Première Expédition
Moreau notaire

Au dos de la couverture :

Droits

Enregistrement.....	6.05
papier	2.
honoraires	4.50
	<u>12.55</u>
reçu	8.
reste	<u>4.55</u>

Septembre
28^e 1839.



Pardevant M. Moreau notaire

à Sauvion, chef lieu de canton, département de la Charente
inférieure, et en présence des témoins ci-après nommés.

Surent Présens.

Le sieur Jean Brisson cultivateur et
Marie Angibeau sa femme qu'il déclare autoriser.
Demeurant au lieu de Rioux-Arnault commune de
Semussac.

Lesquels ont par ces présentes vendu et
promis solidairement garantir de tous troubles et
évictions.

À sieur Jean Papin meunier Demeurant
au moulin des vignes sus-dite commune de Semussac,
canton de Cozes, ici présent et acceptant:

Un petit morceau de champ situé dans
le fief de Rioux commune de Semussac, contenant
environ huit ares, sans que le plus ou le moins d'étendue
puisse donner lieu à réclamation; joignant du nord
à l'acquéreur, du midi au même, du levant à Gabilleu,
et du couchant à Jean Cousinier.

—

L'entrée en possession aura lieu dès ce jour à la charge des impôts à partir du premier janvier prochain.

Cette vente est faite moyennant la somme de cent francs que l'acquéreur a à l'instant payé à ses vendeurs dont quittance.

L'immeuble aliéné est au chef de la femme Brisson qui l'a recueillie dans la succession de son père décédé il y a plus de trente ans, dont elle a été héritière pour une quatrième portion.

Dont acte

Fait et Passé en l'étude le vingt-huit-Septembre mil-huit-cent-trente-neuf, en présence des sieurs Mathieu Davril propriétaire demeurant commune de corne-Ecluze et Jean Labarit Sellier demeurant à Saujon, témoins connus et Requis qui ont après lecture signé avec l'acquéreur et le notaire ce que les vendeurs ont déclaré ne savoir faire et ce enquis.

La minute est signée Jean Papin, Labarit Davril et Moreau notaire.

Enregistré à Saujon le premier octobre 1839 fol 99^{re} C 8, reçu cinq francs cinquante centimes; demi cinquante cinq centimes. Signé Sauvêtre.

Breuve Exp^{te}
Moreau not^{re}

28 bre 1839.

m

Vente pour 100^l
par

Jean Brisson

a

S. Jean Yapin

moulin des rigues en Samuttac

—

Droits

Oring^t 6.0f
papier 2.
travaux 4.50

12.5f

recu 8.

reste 4.5f